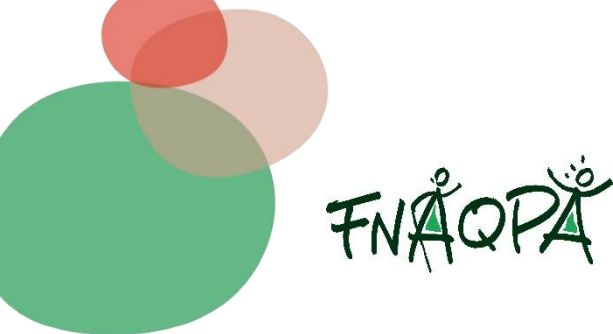




COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28 janvier 2013

Réforme de l'autonomie : le Président de la République rassure les professionnels mais la Ministre les inquiète

La Fédération Nationale Avenir et Qualité de Vie des Personnes Âgées – FNAQPA – salue les annonces du Président François Hollande au sujet d'une loi-cadre sur la perte d'autonomie prévue pour fin 2013. La FNAQPA estime particulièrement la vision qu'il porte dans ce dossier et plus particulièrement le fait que cette loi doit nécessairement être accompagnée des crédits pluriannuels indispensables aux besoins et attentes des personnes âgées.

Cette prise de conscience salutaire laisse entrevoir de réelles avancées qualitatives dans l'accompagnement de nos aînés.

En revanche, la FNAQPA espère que cette loi ira bien dans ce sens et ne sera pas entachée par une approche étiquée, réductrice, trahissant un véritable décalage avec la réalité. En effet, les récents propos de Michèle Delaunay, Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, trahissent un manque de connaissance notoire et inquiétant des maisons de retraites.

La FNAQPA tient à rappeler les points suivants :

- Les maisons de retraite sont extrêmement performantes compte-tenu de leur rapport qualité/coût, au regard des moyens qui leur sont attribués. Elles offrent des prestations

CONTACT PRESSE :

Sana BENSAOULA
04 72 32 59 83
06 67 86 96 73
s.bensaoula@fnaqpa.fr

À PROPOS :

La FNAQPA s'adresse aux gestionnaires d'établissements et services pour personnes âgées à but non lucratif pour défendre leurs intérêts et la qualité de vie des personnes âgées.

 
www.fnaqpa.fr

de grande qualité pour un coût 10 fois inférieur au secteur sanitaire. De plus, les 2/3 des établissements ont des tarifs encadrés par les autorités.

- Le coût global en établissement est d'environ 100€/jour, incluant l'hébergement et les soins. Il est réparti de la manière suivante : environ 30€ pour l'assurance maladie, 10€ pour le département et 60 € pour le résident. Sur ces 60€, la charge locative pour le résident pèse au maximum pour 20 euros, soit 600€/mois. Par ailleurs, rappelons que sur ces 60€, le salaire du Directeur, qui est le garant d'une réelle démarche qualité au sein de son établissement, ne représente qu'environ 2€.

C'est pourquoi la FNAQPA s'indigne des orientations évoquées par la Ministre, comme la mutualisation de postes de direction ou le plafonnement des loyers, mesures délétères et totalement inefficaces en termes de qualité. L'enjeu aujourd'hui n'est pas de réduire le coût des maisons de retraite ou des services à domicile, mais d'améliorer la répartition des coûts et de leur octroyer les moyens nécessaires à la mission et aux objectifs que les pouvoirs publics leurs assignent, et que les personnes âgées et leurs familles sont en droit d'attendre ; ces moyens ne devant pas être supportés d'avantage par les résidents, mais bel et bien provenir de la solidarité nationale.

CONTACT PRESSE :

Sana BENSAOULA
04 72 32 59 83
06 67 86 96 73
s.bensaoula@fnaqpa.fr

À PROPOS :

La FNAQPA s'adresse aux gestionnaires d'établissements et services pour personnes âgées à but non lucratif pour défendre leurs intérêts et la qualité de vie des personnes âgées.

